Résolution n° 67/2012

TITRE :	Programme Nutrition Nord Canada et conséquences directes pour les communautés éloignées des Premières Nations
OBJET :	Santé
PROPOSEUR(E) :	Alvin Fiddler, mandataire, Première Nation de Wapekeka, Ont.
COPROPOSEUR(E) :	Rex Knapaysweet, Chef, Première Nation de Fort Albany, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. L'article 24 2) de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) stipule ce qui suit : « Les autochtones ont le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. Les États prennent les mesures nécessaires en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation de ce droit. »

B. Le gouvernement du Canada a unilatéralement passé en revue puis annulé le programme Aliments poste qui a été remplacé par le programme Nutrition Nord Canada.

C. Le gouvernement du Canada a évalué l'utilisation de ce programme par les détaillants du Nord en vue de déterminer l'admissibilité des communautés à des subventions en vertu de Nutrition Nord Canada et, par voie de conséquence, plusieurs communautés éloignées qui étaient admissibles à des subventions en vertu du programme Aliments poste en sont maintenant privées.

D. Le gouvernement du Canada a également décidé unilatéralement de supprimer les subventions pour les fournitures de chasse et de pêche pendant la période de transition entre le programme Aliments poste et le programme Nutrition Nord Canada.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

E. Le programme Nutrition Nord Canada n’assure des subventions pour les viandes traditionnelles que si elles sont achetées dans des magasins ou des établissements de transformation inscrits au programme.

F. Partout au Canada, le coût d’aliments sains dans les Premières Nations éloignées dépasse de beaucoup ce qui est raisonnable pour favoriser un régime et un mode de vie sains, et le coût élevé des aliments a des conséquences directes sur la santé, le développement social et les résultats économiques.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent l’Assemblée des Premières Nations de demander au gouvernement fédéral de classer toutes les communautés éloignées comme étant admissibles à des subventions complètes et à toutes les dispositions du programme Nutrition Nord Canada, y compris le programme d’éducation dans le cadre de Nutrition Nord, et de rétablir les subventions pour les fournitures de chasse et de pêche ainsi que pour les viandes traditionnelles non commercialisées.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL